



Je souhait avoir des conseils d'orientation sur ce litige...

Par **clientdroit70**, le **24/12/2014** à **11:36**

Bonjour à tous...rn rn Je suis nouveau sur ce site. En fait j'ai une question très importante. Cela me concerne évidemment. Je suis un jeune dans le domaine des affaires avec mon collaborateur à l'étranger et plus particulièrement de la négoce. Ma préoccupation est la suivante:rn J'ai contacté un chef entreprise spécialisée dans l'installation des vidéosurveillances et alarmes pour une implantation dans un pays étranger. Il a reçu son billet d'invitation par l'ambassade accrédité dans notre pays pour rentrer dans ce pays et nous l'avions présenté aux autorités qui devaient le faciliter l'implantation et lui trouver les marchés en même temps. Il s'avère que ce dernier passe sur notre dos pour trouver d'autres moyens afin de s'implanter sans qu'il n'ai eut un soucis ou une incapacité de notre part à l'implanter sur ce territoire. Il dit maintenant connaitre des gens plus mieux que nous, nous sommes jeunes et qu'il a des parents pour le faire. Or il n'avait jamais songer à le faire avant notre contact. COMMENT POURSUIVRE EN JUSTICE CET CHEF D'ENTREPRISE? SUR QUELLE LOI DEVRIONS-NOUS NOUS JUSTIFIER? MERCI DE VOTRE RÉPONSE...
[smile17][smile7][smile7][smile17]